

République Française
Mairie de Clermont le Fort

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CLERMONT-LE-FORT DU 25 FÉVRIER 2016

Présents : Nicole AERN, Xavier BELLAMY (1^{er} adjoint), Gérard BOUDON, Jean-Paul CARDALIAGUET, Jean-Jacques CAZALBOU, Sandra DELGADO (2^{ème} adjointe), Geneviève DURAND-SENDRAIL, Bernard FERRARI, Elisabeth GIACHETTO, Christian HUGUES, Jean-Pierre LAGUENS, Romain MALPAS, François MARTINEZ, Leanne PITCHFORD.

Personnes excusées ayant donné pouvoir : Gérald LAGACHERIE (pouvoir à Elisabeth GIACHETTO).

Secrétaire de séance : Geneviève DURAND-SENDRAIL.

Ouverture de la séance à 20h37.

Leanne PITCHFORD demande que les noms des votants apparaissent sur le relevé de décisions puis sur le compte-rendu du conseil municipal. Proposition acceptée à l'unanimité.

1/ Information sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 Septembre 2015

Monsieur le Maire, Christian HUGUES, présente la version révisée du compte-rendu du 23 septembre 2015. Les modifications ont été apportées sous forme de notes en bas de page. Ce document n'appelle aucune remarque de la part de l'assemblée.

2/ Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 11 Décembre 2015

Gérard BOUDON conteste les informations figurant dans le compte-rendu qu'il qualifie de « réquisitoire » et réfute le résultat relatif à l'un des votes. Christian HUGUES indique que le document reflète les propos qui ont été tenus lors de cette séance, à l'appui des notes prises par le secrétaire de séance et par la secrétaire de mairie. Il prend cependant note que Gérard BOUDON affirme avoir voté « contre » lors du vote relatif à la régularisation de l'emprise des chemins communaux (Impasse du Bois Grand).

Jean-Paul CRADALIAGUET demande que le compte-rendu soit beaucoup plus succinct et s'en tienne aux seules informations relatives aux délibérations. Elisabeth GIACHETTO demande que le relevé de décision soit présenté aux conseillers municipaux pour validation avant diffusion. Christian HUGUES indique qu'afin de permettre aux administrés d'être informés du contenu des conseils municipaux, le principe d'une diffusion d'une version aussi exhaustive que possible des propos tenus et des décisions prises a été retenu. Il ne saurait être question, comme cela a pu être fait par le passé, de limiter la diffusion de cette information au seul journal municipal.

Elisabeth GIACHETTO, Jean-Paul CARDALIAGUET et Leanne PITCHFORD rejettent le qualificatif « d'opposition » utilisé par le Maire pour qualifier cinq des membres du Conseil Municipal. Christian HUGUES leur répond qu'il ne saurait en être autrement dans la mesure où la Préfecture de la Haute-Garonne a récemment transmis au Maire un courrier adressé par l'une des personnes citées sollicitant des précisions sur les droits l'opposition. Xavier BELLAMY ajoute que si ce n'était pas le cas, les habitants n'auraient pas, comme actuellement, deux supports distincts d'information en provenance des conseillers municipaux.

Elisabeth GIACHETTO affirme qu'aucune réunion préparatoire au conseil municipal ne s'est tenue avec les conseillers municipaux. Christian HUGUES rappelle que la commission « Appui aux Interventions Communales » s'est tenue vendredi 19 mars et que toutes les délibérations présentées ce jour en séance ont été passées en revue. Il ajoute qu'elle n'avait pas été invitée à y participer dans la mesure où elle n'était pas encore membre de cette commission.

Après débat, Monsieur le Maire soumet l'approbation du compte-rendu au vote.

Vote : **Pour : 9**

Abstention : 1 (Bernard FERRARI)

Contre : 5 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE, L. PITCHFORD)

Le compte-rendu est adopté.

République Française
Mairie de Clermont le Fort

3/ Attribution de subventions aux écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal pour les séjours éducatifs

Xavier BELLAMY indique que les directrices des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont sollicité les communes d'Aureville et de Clermont-le-Fort pour obtenir une subvention pour des séjours éducatifs programmés au mois de mars pour les classes de GS, CP et CE1 (à Micropolis en Aveyron) et au mois d'avril pour les CE2, CM1 et CM2 (au Moulin des Sitelles dans le Tarn). Après concertation entre les deux municipalités, il a été décidé, d'une part de retenir le principe de séjours d'une même durée entre les deux écoles et, d'autre part, de mutualiser l'ensemble des coûts associés à ces séjours (transport, hébergement et restauration). Chaque commune s'est engagée à verser une subvention de 15 euros par enfant suivant sa domiciliation, soit un coût total de 360 euros pour la commune de Clermont-le-Fort (12 enfants scolarisés sur Aureville et 12 enfants également scolarisés sur Clermont-le-Fort).

Leanne PITCHFORD indique que la subvention est inférieure à ce que la commune a consenti par le passé pour des demandes similaires. Christian HUGUES indique que les deux communes se sont engagées, en dépit d'un contexte budgétaire difficile, à maintenir en 2016 l'enveloppe pour le financement des déplacements des écoles à hauteur de ce qui a été dépensé l'année passée.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Approbation à l'unanimité***

4/ Mise en place de la tarification sociale sur la participation restant à la charge des familles pour les séjours éducatifs des enfants clermontois du Regroupement Pédagogique Intercommunal

Sandra DELGADO indique que la commune souhaite appliquer aux séjours éducatifs le principe de la tarification sociale mise en vigueur pour la restauration scolaire à la dernière rentrée scolaire. Dans ce cadre, des tarifs différenciés sont proposés aux parents en fonction des revenus et du nombre de personnes de chaque famille domiciliée à Clermont-le-Fort et dont l'enfant est scolarisé dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Une réduction est appliquée à la participation demandée aux familles pour les séjours, sur la base d'une enveloppe de 131 euros par enfant. Cette prise en charge s'établit à hauteur de 40% pour un quotient familial de niveau 1 (entre 0 et 625€, soit 78,60€ restant à la charge des parents), 20% pour un quotient familial de niveau 2 (entre 626 et 750€, soit 104,80€ à la charge des parents) et 5% pour un quotient familial de niveau 3 (entre 751 et 875€, soit 124,45€ à la charge des parents).

Sandra DELGADO estime que le nombre de familles concernées devrait être sensiblement similaire à celui constaté pour la restauration municipale, soit cinq familles (trois en primaire et deux en maternelle).

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : ***Approbation à l'unanimité***

5/ Création d'un comité consultatif « Vie de quartier »

Sandra DELGADO indique que la commune souhaite constituer un nouveau comité consultatif, intitulé « Vie de quartier », afin de créer un lien permanent entre la municipalité et les différents quartiers, support d'une démarche territorialisée de l'action publique communale. Cette décision fait suite aux remarques formulées par le comité consultatif « Démocratie Participative et Vie Associative » quant à la nécessité pour la commune de disposer de référents de quartiers. Elle précise qu'un appel à candidature sera lancé auprès des habitants pour que les personnes désireuses d'intégrer ce nouveau comité consultatif se manifestent (idéalement deux ou trois personnes pour représenter chacun des quartiers).

Leanne PITCHFORD demande si les réunions avec ce comité consultatif se substitueront aux visites de quartiers réalisées par le passé. Sandra DELGADO répond par l'affirmative. Christian HUGUES ajoute que la municipalité ne s'interdit pas d'organiser, lorsqu'elle le jugera nécessaire, des réunions au plus près des lieux de vie des habitants.

République Française Mairie de Clermont le Fort

Elisabeth GIACHETTO demande s'il y aura un retour dans les commissions des discussions tenues au sein de ce comité consultatif. Sandra DELGADO lui répond que les informations collectées seront transmises aux différentes commissions concernées.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Approbation à l'unanimité*

6/ Reconduction de la convention concernant les ateliers périscolaires animés à l'école de Clermont-le-Fort

Xavier BELLAMY prend la parole pour rappeler qu'une convention a été signée avec un intervenant extérieur qui a proposé un atelier dessin à l'école de Clermont-le-Fort tous les lundis soir entre novembre 2015 et février 2016. La commune souhaite proroger cette convention avec pour thème l'écoute musicale et l'initiation à l'anglais. Cette animation se conclura par un spectacle proposé aux parents en fin d'année scolaire. La convention reconduit les tarifs pour les enfants et le niveau de rémunération de l'intervenant décidés lors précédent conseil municipal. Afin de limiter le risque financier pour la commune, la convention précisera que la prestation pourra être interrompue dans le cas où l'atelier mobiliserait moins de quatre enfants.

Leanne PITCHFORD demande si cette activité ne pourrait pas être proposée gratuitement aux élèves. Xavier BELLAMY indique que cette activité, au même titre que celles proposées par l'association Aurecler, est payante. Leanne PITCHFORD fait remarquer que la commune est tenue, au regard de ses engagements contractuels avec l'Etat, de proposer une activité gratuite sur les temps périscolaires. Christian HUGUES indique que tel sera le cas à compter du retour des vacances de février puisque le personnel municipal proposera un atelier jardinage aux enfants scolarisés sur Clermont-le-Fort à la pause méridienne et que cette activité sera programmée jusqu'au vacances scolaires d'été. Il ajoute que le personnel municipal, en partenariat avec le Sicoval, a récemment proposé plusieurs séquences de sensibilisation au gaspillage alimentaire. Il conclut en se félicitant qu'un membre du personnel municipal se soit inscrit à une formation programmée au catalogue du Centre National de la Fonction Publique Territoriale pour préparer une animation programmée à la rentrée scolaire de septembre.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Pour : 9*

Abstention : 5 (G. BOUDON, J-P CARDALIAGUET, B. FERRARI, E. GIACHETTO, G. LAGACHERIE)

Contre : 1 (Leanne PITCHFORD)

La délibération est adoptée

7/ Mise à jour de la composition des commissions communales

Christian HUGUES indique qu'Elisabeth GIACHETTO a demandé à s'inscrire dans trois nouvelles commissions municipales tandis que Geneviève DURAND-SENDRAIL a formulé la même demande pour l'une d'entre elles.

Gérard BOUDON demande s'il ne serait pas possible de trouver une nouvelle dénomination pour les commissions. Christian HUGUES apporte une réponse négative en indiquant que le contenu des thèmes traités dans chaque commission a clairement été indiqué dans la délibération du conseil municipal du mois d'août dernier. Jean-Paul CARDALIAGUET demande que chaque réunion avec les conseillers municipaux fasse l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu détaillé. Jean-Pierre LAGUENS indique que cela a été fait pour le récent comité consultatif Environnement. Xavier BELLAMY ajoute que tel sera prochainement le cas avec le compte-rendu de la récente commission Aménagement et Développement Durable du Territoire. Il rappelle que chaque commission est animée par un responsable et que chaque membre peut aborder toutes les questions relevant des domaines couverts par la commission.

Après débat, Monsieur le Maire soumet la délibération au vote.

Vote : *Approbation à l'unanimité*

République Française

Mairie de Clermont le Fort

8/ Questions diverses

Application de l'article 3 de la loi n° 2025-366 du 31 mars 2015 (indemnités de fonction)

Christian HUGUES informe l'assemblée que la loi du 31 mars 2015, dans son article 3, remet en cause la méthode de calcul des indemnités des élus pour les communes de moins de 1000 habitants. A compter du 1^{er} janvier 2016, il ne sera plus possible de minorer l'indemnité du maire et des adjoints. Il conviendra de verser l'intégralité de la somme défini par le barème annuel pour la strate démographique dont relève notre commune (communes de 500 à 999 habitants).

Gérard BOUDON demande quel sera le surcoût pour la commune en année pleine. Christian HUGUES indique que le calcul, qui a été fait en commission Appui aux Interventions Communales, situe cette augmentation à hauteur d'un peu moins de 8 000 euros (maire et adjoints). Bernard FERRARI intervient pour indiquer qu'il suffirait de minorer le nombre d'adjoints pour faire baisser le coût supporté par le budget communal. Christian HUGUES lui répond que pour la strate démographique dont relève Clermont-le-Fort, quatre adjoints pourraient être nommés et que, par souci d'économie, seuls deux postes d'adjoints ont été ouverts. Gérard BOUDON évalue, pour l'exercice budgétaire 2016, à 20 000 euros les conséquences budgétaires pour notre commune des décisions qui ont été prises par l'État et par le Sicoval : baisse des dotations de l'État de 7000 euros, baisse des dotations du Sicoval de 5000 euros et augmentation obligatoire des indemnités des élus de 8000 euros.

Point sur le dossier du traitement de l'humidité de l'Église Saint-Pierre

Geneviève DURAND-SENDRAIL indique que la commune entend apporter une réponse au problème de l'humidité dans l'église, constatée par l'Architecte des Bâtiments de France et par l'entreprise chargée du dossier de rénovation des médaillons de l'arc triomphal. Elle informe l'assemblée qu'après avoir invité le Conseil d'Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE) à formuler une analyse, la commune a pris un premier contact avec un architecte pour préparer un marché visant, au cours de l'année 2016, à réaliser un diagnostic technique visant à identifier sur les causes de l'humidité.

Autres points

Gérard BOUDON demande où en est la démarche de préemption sur le bâtiment et sur le terrain actuellement occupés par la CEMEX au bord de l'Ariège et, concomitamment, où en est le dossier de déménagement de la CEMEX. Xavier BELLAMY lui répond que, comme indiqué en commission Aménagement et Développement Durable du Territoire, ces deux dossiers sont en cours d'instruction.

Gérard BOUDON se plaint des conditions d'accès à l'information, notamment les arrêtés municipaux, que connaissent certains des conseillers municipaux. Christian HUGUES lui répond que ces documents sont affichés en mairie. Leanne PITCHFORD en demande la transmission aux conseillers municipaux sous format électronique. Jean-Paul CARDALIAGUET considère que l'accès à ces documents est essentiel. Gérard BOUDON souhaite que le relevé de décision du conseil municipal soit plus rapidement transmis aux conseillers municipaux.

Gérard BOUDON demande des précisions sur l'arrêté municipal pris au mois de janvier relatif à la création d'une zone d'urbanisation intitulée « lieu-dit En Sérié ». Christian HUGUES lui répond que, comme vu lors des réunions consacrées au dossier de la vitesse et lors d'une précédente commission Appui aux Interventions Communales auxquelles Gérard BOUDON a participé, cette décision s'inscrit dans le cadre du partenariat établi par la commune avec le Conseil Départemental pour définir les conditions d'une réduction de la vitesse sur les routes départementales traversant Clermont-le-Fort.

Christian HUGUES donne la date de la prochaine réunion du conseil municipal qui sera consacrée à l'examen du compte administratif 2015 et du budget primitif 2016 : mercredi 16 mars, 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 57.